



FRANCE

Le chantier de la formation professionnelle reprend

- Syndicats et patronat ont défini, mardi soir, une feuille de route et un calendrier de discussions.
- Le principe est celui d'un rendez-vous hebdomadaire, jusqu'en juin.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Le sujet figure en haut de la liste des dix thèmes inscrits à l'agenda sur lequel se sont accordés le patronat et tous les syndicats sauf la CGT à l'initiative du Medef en début de mois. Mardi en fin de journée, le Medef, la CPME, l'U2P, la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC ont rouvert le dossier de la formation professionnelle. « *Le but du jeu, c'était de s'entendre sur la méthode* », résume un négociateur.

Les partenaires sociaux ont arrêté un calendrier de travaux qui démarrera le 9 avril. Le principe est celui d'un rendez-vous hebdomadaire jusqu'à l'achèvement des discussions, prévu au plus tard en juin.

Reste à finaliser la feuille de route. Un point d'accord se dégage : en 2018, le gouvernement avait imposé aux partenaires sociaux une remise à plat totale du système. « *Il ne s'agit pas de refaire le match* », ont-ils convenu. Exemple : le

compte personnel de formation (CPF) a été transformé d'heures en euros, et tous font le constat que le gouvernement n'acceptera jamais un retour en arrière.

Mais la réunion n'a pas pour autant été un long fleuve tranquille. Du côté des syndicats, on veut un engagement du patronat à négocier un accord.

« Réaliser un état des lieux »

Le relevé de conclusion tenant lieu d'agenda partagé transmis par le Medef fait état de l'engagement « *d'une analyse de l'impact de la réforme en vue de proposer la négociation d'un accord* ». Or selon plusieurs participants, le patronat, la CPME en tête, a refusé de s'engager sur l'ouverture de négociations en bonne et due forme, comme cela avait déjà été le cas sur le télétravail. « *Pas question que la discussion fasse pschitt, on doit discuter de propositions pour améliorer le système* », dit un négociateur confédéral.

Si le démarrage des discussions reste suspendu à ce point, un accord a été trouvé sur la phase 1 des



discussions. Ni « *diagnostic partagé* » - le terme hérisse côté syndicats, ni « *évaluation* » - qui ne va pas au patronat -, dans un premier temps, les discussions viseront à « *réaliser un état des lieux afin d'objectiver ce que [la réforme de 2018] a apporté* », selon le document de travail qui a servi de base à la réunion de ce mardi et qui a été amendé à la marge.

Cet état des lieux portera sur plusieurs éléments : le « *service rendu aux salariés et aux entreprises* » ; la « *réponse aux besoins en compétences et qualifications disponibles* » avec un focus sur l'intégration des jeunes sur le marché du travail ; « *l'évaluation de l'efficience de la politique en matière de formation professionnelle et d'apprentissage* » ; les « *qualifications obtenues dans l'emploi* ». A charge pour le ministère du Travail et France compétences de fournir les données dont les partenaires sociaux auront besoin.

Trois « *thématiques d'évaluation prioritaire* » ont été identifiées. Sous le vocable de « *société des compétences* », qui pourrait évoluer de source syndicale, est regroupé l'examen du

plan de développement des compétences des entreprises ; de l'accompagnement des salariés au cours de leur parcours professionnel ; et - le gros morceau - du compte personnel de formation.

Transitions professionnelles

S'y ajoutent également le point sur les transitions professionnelles ainsi que les « *limites et opportunités des dispositifs actuels* » de formation, en présentiel, à distance, en situation de travail ou encore via la validation des acquis de l'expérience. Ainsi que l'entretien professionnel obligatoire qui devrait être rajouté à la demande des syndicats.

Le deuxième chapitre concernera les « *besoins en compétences* », avec en particulier un état des lieux des observatoires des métiers existant ou encore les évolutions de la certification professionnelle. Enfin, le troisième et dernier chapitre inscrit à l'ordre du jour sera éminemment politique puisqu'il s'agira d'examiner les questions de gouvernance et de financement de l'appareil de formation. ■



Les partenaires sociaux ont arrêté un calendrier de travaux qui démarrera le 9 avril. Photo Jacques Witt/Sipa

